



Buressois Unis & Solidaires

Compte – rendu de l'assemblée citoyenne du 4 novembre 2013 avec Claire Leconte

Première station du BUS

«Réforme des rythmes scolaires» Quelle mise en oeuvre à Bures?

D'abord, dire que ce fut une grande réussite : **près de 80 personnes** présentes, attentives et réactives tout au long de la soirée ! Et une intervenante, Claire Leconte, experte et passionnée, qui a capté l'attention de l'auditoire en gardant sa rigueur de scientifique sur un sujet trop souvent traité de façon polémique. Enfin, des propositions, issues de sa présentation, mais aussi de la discussion avec la salle, et validées ensuite par des votes clairs.

De quoi illustrer les principes d'action du BUS, que Francis Valenti avait rappelés en introduction (1) :

COMPRENDRE ?

Mettre à la portée du plus grand nombre, partager la connaissance, l'information, l'expertise aussi. Permettre la prise de conscience collective des enjeux.

DEBATTRE ?

Permettre l'expression des besoins et des arguments de chacun. Refuser le prêt-à-penser.

CHOISIR, DANS L'INTERET GENERAL ?

Délibérer vs déléguer la prise de décision. Sachant que le bien commun n'est pas exactement la somme des intérêts particuliers.

Jacques-Olivier Klein a ensuite présenté la soirée, rappelant son objectif : faire émerger quels principes doivent guider la mise en place de la « réforme des rythmes scolaires » dans l'intérêt des enfants. Il a ensuite présenté le décret ministériel et quelques exemples de mise en oeuvre (2). Il a ensuite passé la parole à Claire Leconte.

Intervention de Claire Leconte : son contenu est consultable sur le site du BUS (3). La suite n'en est donc qu'un résumé rapide.

Mme Leconte a commencé par récuser l'existence de « rythmes scolaires », rappelant que seuls les rythmes biologiques sont scientifiquement fondés et étudiés. Les horloges biologiques sont génétiquement programmées, et dépendent donc de chaque individu. A chaque rythme (circadien sur 24h, infradien sur des périodes longues, ultradien sur des périodes inférieures à 24h) correspondent des horloges spécifiques, qui doivent être synchronisées pour assurer un développement harmonieux. Il faut donc veiller à ce que les organisations sociales (dont les

fameux « rythmes scolaires », mais ils ne sont pas les seuls, le temps scolaire ne représente que 10% du temps de l'enfant) perturbent au minimum cette synchronisation des horloges biologiques.

Ceci implique un certain nombre de recommandations sur l'organisation des temps scolaires, que Mme Leconte a mises en œuvre dans de nombreuses expérimentations au cours de sa carrière, et qui ont été ensuite discutées avec la salle.

Echanges avec la salle :

De nombreuses questions, des témoignages aussi, qui ont porté, entre autres, sur :

Q: Que faire dans le cadre du décret ?

Il faut supprimer la contrainte des 9 x 1/2 journées

Favoriser des matinées longues

Construire tout de suite le PEDT (projet éducatif de territoire).

Montrer qu'on peut faire autrement ! (gratuité des TAP -Temps d'Activités

Périscolaires)

Q : Dérogations possibles ?

1/2 j >3h30 ou j>5h30, sinon c'est une expérimentation, à justifier dans un Projet éducatif local (PEL)

Q : Efficacité des 45 minutes d'activités périscolaires ou remplissage ?

Eviter l'émiettement des temps périscolaires

Favoriser de vrais parcours éducatifs, aussi pour limiter la précarité des emplois d'animateurs

Q : Quels exemples de parcours éducatifs pratiqués ?

Astronomie, Philosophie, Langue des signes, Cirque, Marionnettes, Couture, Jardinage (intergénérationnel), Education à la citoyenneté, Découverte de l'environnement.

Avoir un référent (lien animateurs / enseignants). 2h par jour par enfant, 2 parcours différents par trimestre

Q : Pourquoi limiter la journée à 6h ?

C'est lié aux contenus

Q: La faim intervient-elle dans les matinées longues ?

Importance du petit déjeuner. Deux pauses dans la matinée, la première est une collation.

Q: Impact de l'heure d'été ?

Couchers tardifs, dérèglement temporaire des horloges biologiques

Faire attention à l'heure du coucher.

Q : pourquoi des vacances de moins de 10 jours ?

Pour l'enfant, il faut environ 10 jours pour s'adapter au rythme de vie des vacances.

Ce qui implique un nouveau temps d'adaptation aux temps scolaires au retour des vacances de 2 semaines. Des vacances plus courtes (1 semaine) seraient moins perturbantes pour l'enfant à l'école.

Q : que faire face à ce décret ?

Certains veulent s'opposer à la loi (Inégalités entre communes, injustice, dénationalisation de l'Education Nationale,...), d'autres veulent combattre ses conséquences et le faire évoluer (constitution d'un collectif d'élus, d'enseignants, de parents, en réseau...)

La dernière séquence de l'assemblée a permis le vote des présents sur les propositions qui ont émergé au cours de la soirée. Résultats :

Pour ou Contre

- * Les journées complètes soient de durée identique (TAP inclus) : POUR, unanimité.
- * Ménager des temps longs de parcours éducatifs (vs émiettement) : POUR, unanimité.
- * Remettre en question la contrainte des 9 demi-journées : POUR, unanimité.
- * Ménager des matinées longues : POUR, unanimité.
- * Construire un Projet Educatif Local cadre d'une expérimentation : POUR, unanimité.
- * Limiter à 2h la durée de la pause méridienne : POUR, unanimité.
- * Envisager une dérogation pour le samedi matin : POUR, unanimité moins 4 voix.
- * Gratuité des Temps d'Activités Périscolaires : POUR, unanimité moins une voix.

Reste maintenant à faire en sorte que ces recommandations soient prises en compte à Bures. Le BUS vous proposera d'agir avec lui pour que les enfants de Bures puissent en bénéficier dès la rentrée 2014.

(1) (2) (3) : consulter le site web de BUS www.b-u-s.fr